



COMMUNIQUE

De l'Autorité pour la Protection des Données Personnelles et de la Vie Privée (APDPVP)

Suite à la rencontre d'information et de sensibilisation sur les enjeux liés à la protection des données à caractère personnel ainsi que la procédure de conformité à la **Loi n°025/2023 du 12 juillet 2023, modifiée**, tenue le jeudi 17 juillet 2025, à la salle ARAMBO, sise au Boulevard Triomphal, entre l'Autorité pour la Protection des Données Personnelles et de la Vie Privée et les représentants des partis politiques dans le cadre de leurs activités respectives et en matière de communication et de propagande politique en période électorale.

En application de la **Norme simplifiée n°004/2025 relative aux partis politiques et associations**, l'APDPVP invite l'ensemble des partis politiques, groupements, et les candidats indépendants à procéder à leur déclaration simplifiée d'engagement de conformité obligatoire selon le calendrier ci-après :

1^{ère} phase :

-Période du 04 au 31 août 2025, uniquement les partis politiques, groupements de partis politiques légalement reconnus.

-Lieu : 6^{ième} étage au siège de l'APDPVP situé à l'avenue Paul Moukambi à Kalikak, tous les jours ouvrés de 10h30 à 14h30.

2^{ème} phase :

-Période du 1^{er} au 8 septembre 2025, consacrée uniquement aux candidats indépendants à l'élection des députés et tête de liste aux locales.

-Lieu : 6^{ème} étage au siège de l'APDPVP pour les candidats indépendants : dans le Grand Libreville, tous les jours ouvrés de 10h30 à 14h30.

Ou

Aux Gouvernorats des chefs-lieux de chaque province pour les candidats de l'intérieur du pays, tous les jours ouvrables de 9h30 à 15h30.

Fait à Libreville, le 31 juillet 2025

Le Président

Joël Dominique LEDAGA